

Motion adoptée par la Compagnie des Commissaires Enquêteur de la Drôme lors de son assemblée générale du mardi 22 janvier 2019.

Monsieur le Président de la République,

Vous considérez, dans les questions posées dans le cadre du grand débat national, « *que la période que le pays traverse montre qu'il faut donner plus de force à la démocratie et à la citoyenneté* » et vous/nous interrogez sur ce qu'il faudrait « *faire aujourd'hui pour mieux associer les citoyens aux grandes orientations et à la décision publique ? Comment mettre en place une démocratie plus participative ?* ». (Question 11 du thème Démocratie et Proximité)

Depuis des décennies, les commissaires enquêteurs permettent aux citoyens de faire connaître aux décideurs leurs points de vue sur les plans, les projets... déterminants pour leur avenir.

Pour faciliter cette participation citoyenne, nous intervenons en tant que personnes indépendantes afin de mieux expliciter les projets, les plans, les programmes qui sont soumis à enquête publique et même éventuellement être force de propositions.

Nous écoutons les remarques et observations des citoyens sur ce qui est envisagé par la collectivité locale, l'Etat, les entreprises... sur un territoire qui les concerne directement. Nous reformulons et questionnons ces mêmes maîtres d'ouvrage sur les interrogations que peuvent avoir ces citoyens et enfin synthétisons l'ensemble des points de vue et avis donnés par ces mêmes citoyens, par les associations et les personnes publiques... ce qui nous conduit à donner, en conclusion, notre propre avis personnel et motivé sur le dossier.

Alors même qu'est dénoncée la fracture numérique qui traverse la population française, il est envisagé de supprimer les enquêtes publiques, ce face-à-face apprécié par de nombreux citoyens pour mieux comprendre le dossier et mieux expliciter leur point de vue. Or, le commissaire enquêteur est justement cette interface permettant aux citoyens, de s'exprimer oralement, mais aussi de rédiger dans le registre mis à leur disposition les observations qu'ils souhaitent transmettre. Cela permet aux décideurs, de mieux comprendre les attentes et les craintes de leurs concitoyens et ainsi, souvent, de modifier leur projet.

Remplacer les commissaires enquêteurs par une participation du public seulement par voie électronique, sans échange, sans synthèse va à l'encontre de la démocratie et de la citoyenneté

Il ne semble pas qu'une collecte numérique d'opinions, s'apparentant parfois à un simple sondage, puisse se substituer aux autres formes de participation du public en particulier lors des enquêtes publiques menées par un commissaire enquêteur. Pour que la participation puisse être véritablement crédible, il faut qu'il y ait une transparence de l'organisation, et en particulier du processus d'analyse et d'agrégation de toutes les contributions. Si la participation du public se fait seulement par voie électronique, qui va mener ce travail de synthèse des discussions et comment va-t-on aboutir à des conclusions?

Un état au service d'une société de confiance ne peut se concevoir sans une participation citoyenne ouverte, garantie par des femmes et hommes de bon sens, n'ayant aucun intérêt personnel dans le dossier mais au service du peuple français.

Dans ce cadre, une concertation véritable, dès le début du projet, et poursuivie tout le long du processus d'élaboration du dossier par des garants de la concertation, est nécessaire.

Mais au terme de ce processus, quand le décideur considère que son projet est abouti, une enquête publique avec un commissaire enquêteur permet aux citoyens de faire part de leurs observations sur la solution retenue, ses conséquences humaines, environnementales, économiques etc.

Par ce travail d'explication, d'écoute, de synthèse, de questionnements, d'avis motivé, de propositions le rôle du commissaire enquêteur trouve tout son sens. Notre rôle particulier, que nous, commissaire enquêteur jouons, doit être, dans ce cadre, développé dans toutes les enquêtes publiques envisagées sur le territoire national.

En souhaitant que nos remarques soient prises en considération, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

Le président de la Compagnie des Commissaires-Enquêteurs de la Drôme

Gérard THEVENET

Copie à

Monsieur le Préfet

Mesdames et Messieurs les parlementaires, députés et sénateurs

Madame la présidente du Conseil Départemental de la Drôme

Messieurs les présidents des associations des maires de la Drôme

Monsieur le président du Tribunal Administratif de Grenoble

Messieurs les présidents des compagnies des commissaires enquêteurs de l'Isère de la Savoie de la Haute-Savoie et de l'Ardèche

La Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs

Le Dauphiné Libéré